

Décision n°2012.0190/DC/SED du 12 décembre 2012 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant le rapport d'évaluation technologique intitulé « Evaluation d'une prothèse épirétinienne et de son acte d'implantation »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 12 décembre 2012,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Le rapport d'évaluation technologique (version intégrale et texte court) intitulé « Evaluation d'une prothèse épirétinienne et de son acte d'implantation », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 12 décembre 2012

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé